

Lettre d'information n°2 - février 2024

Projet de parc éolien du Bois d'Apcher

Communes de Saint-Paul-le-Froid et de Saint-Denis-en-Margeride

Edito

Depuis le mois de septembre 2023, BayWa r.e. mène des études de faisabilité pour le développement d'un projet éolien sur les communes de Saint-Paul-Le-Froid et de Saint-Denis-en-Margeride.

Cette lettre d'information s'inscrit dans la continuité des actions de concertation suite aux trois permanences d'informations menées en 2023 et sera la première d'une série mensuelle abordant différentes thématiques en lien avec l'éolien.

Parc éolien de Campomaggiore (Italie)

Chiffres clés du projet



Jusqu'à 4 éoliennes

d'une hauteur maximale
de 150 mètres en bout de pale



13,8 à 16,8 MW de puissance

soit la consommation électrique
d'environ 14 000 personnes



**1 360 tonnes de CO₂
économisées chaque année**

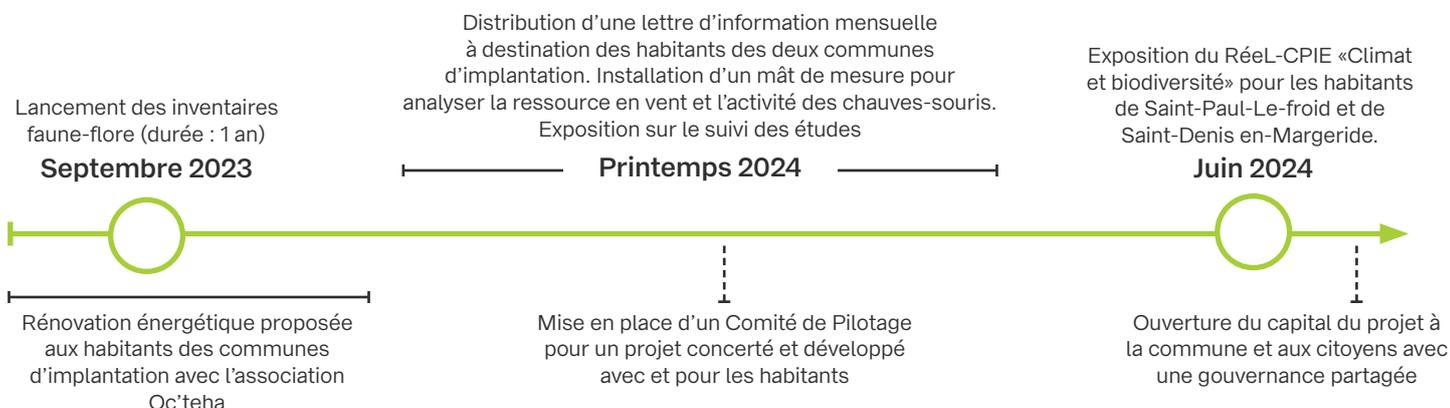
soit l'équivalent d'un trajet en avion
Paris - Bangkok avec 850 passagers

Actualités du projet

Depuis les débuts de l'éolien en 2000, la filière et les autorités publiques (DREAL Occitanie) s'efforcent de faire cohabiter harmonieusement les éoliennes et les espèces qui survolent le territoire. **Pour cela des études très précises doivent être menées avant le choix d'installation d'un parc éolien.** Ces études sont réalisées sur un cycle biologique complet (un an).

Les études faune et flore ont été lancées sur l'ensemble de la zone d'étude du projet. BayWa r.e a choisi le **bureau d'étude indépendant EXEN** pour assurer les inventaires qui se déroulent sur les 4 saisons. Ainsi, depuis septembre 2023, des écologues de terrain ont déjà effectué plusieurs passages afin de répertorier les différents enjeux, tant du point de vue de la faune que de la flore.

Calendrier prévisionnel du projet et des actions de territoire



Lors des dernières permanences les habitants ont pu poser des questions et beaucoup d'éleveurs ont identifié un besoin d'information sur la compatibilité entre des projets éolien et les activités d'élevage.

Ce sujet fait l'objet de notre premier focus. (Toutes les informations communiquées sont issues de sources neutres, officielles, scientifiques et vérifiables par chacun d'entre vous !)

FOCUS : ELEVAGE ET ÉOLIEN UNE COHABITATION SEREINE

La France compte actuellement 2 262 parcs éoliens sur l'ensemble du territoire et la très grande majorité (83%¹) sont installés à proximité d'exploitations agricoles. Conscients de cette proximité ainsi que d'une possible sensibilité des bovins aux ondes électriques en général, nous travaillons en étroite collaboration avec les exploitants agricoles proches de nos projets et prenons toutes les précautions nécessaires pour garantir leur sécurité et celle de leurs animaux.

Les ondes électromagnétiques émises par un parc éolien sont très faibles et sans danger pour l'élevage

Sur un parc éolien, seuls les équipements électriques peuvent émettre des champs électromagnétiques, et tous relèvent de la basse fréquence (50 Hz) : générateur, câble triphasé isolé, transformateur, câble triphasé d'Enedis enterré... Ils sont **sans danger pour l'homme et les animaux**. Au quotidien, les exploitations agricoles accueillent et utilisent de nombreux équipements qui émettent eux aussi des champs électromagnétiques de basse fréquence (tanks à lait, écrans d'ordinateurs, trayeuses, clôtures électriques, etc.).

Intensité max préconisée en France² : 100 uT | 5 000 V/m

Sèche-cheveux à 30 cm : < 7 uT | 80 V/m

Au pied d'une éolienne : 4,8 uT | 1,4 V/m

Trayeuse (pompe à vide) : 0,3 à 2,3 uT | 0,3 à 0,23 V/m

Tank à lait : 0,1 à 2,2 uT | 10 V/m

A 500 m d'une éolienne : 0,003 uT | 0 V/m

Champs magnétique uT | Champs électrique V/m

Le champ électromagnétique, qu'est-ce que c'est ?

Les champs électromagnétiques se composent d'un champ magnétique et d'un champ électrique. Ils existent naturellement sur Terre (champ magnétique terrestre, vent, vagues, battements cardiaques) mais aussi présents dans notre quotidien avec les équipements électriques tout autour de nous (lignes électriques, téléphones portables...).

« A ce jour, ni les informations collectées à travers l'Europe, y compris dans des pays où l'éolien est plus développé, ni l'analyse bibliographique n'ont rapporté l'existence de problèmes entre élevage et parcs éolien »³

Anses⁴ (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail)

Le saviez-vous ? Le réseau d'Enedis est constitué de près de 1,3 million de km de lignes électriques à moyenne et basse tension. Les problématiques répertoriées à ce jour sont rarissimes et sont des exceptions.

Les précautions qui seront mises en place sur le projet du Bois d'Apcher :

- Une **implantation éloignée des bâtiments agricoles** : les champs électromagnétiques diminuent à mesure que l'on s'éloigne de leur source d'émission jusqu'à disparaître totalement au bout d'une dizaine de mètres. Ici, la zone d'étude se situe à plus de 2km du premier bâtiment agricole (et plus d'1km de la première habitation).
- Enfouissement **entre 1m et 2m des câbles électriques** entre les éoliennes et le câble ENEDIS entre le parc éolien et le poste de distribution : les champs électromagnétiques seront donc quasi nuls. Par ailleurs, ces câbles **suivront les pistes de maintenance et chemins ruraux**, évitant ainsi les pâtures.
- Équipement de l'ensemble des câbles électriques du parc de matériaux isolants (**gaine isolante**).

Le niveau des infrasons générés par un parc éolien est trop faible pour constituer un danger

Les éoliennes sont à l'origine d'infrasons, tout comme les voitures, les humains ou encore le feuillage des arbres. Il s'agit de vibrations acoustiques de basses fréquences, qui se situent en-dessous des seuils de l'audition humaine (< 16 à 20 Hz) : elles apparaissent dès qu'un objet change brusquement de vitesse ou de direction.

Selon l'ADEME, les campagnes de mesures de bruit réalisées récemment par l'ANSES montrent que **ces infrasons sont émis à des niveaux trop faibles pour constituer une gêne et encore moins un danger**.

À titre de comparaison, les infrasons émis par notre organisme (battements cardiaques ou respiration) et transmis à notre oreille interne sont plus intenses que ceux émis par les éoliennes.

¹ www.connaissancesenergies.org/le-secteur-agricole-terreau-des-energies-renouvelables-220218.

² En basse fréquence, les normes de précaution en France indiquent que l'exposition doit être inférieure à 100 uT pour le champs magnétique et 5 000 V/m pour le champs électrique.

³ ANSES 2015 « Conséquences champs électromagnétique basse fréquence sur la santé animale et les performances zootechniques.

⁴ L'ANSES met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste. L'ANSES contribue principalement à assurer la sécurité sanitaire dans les domaines de l'environnement, du travail et de l'alimentation et à évaluer les risques sanitaires qu'ils peuvent comporter. Elle contribue également à assurer d'une part la protection de la santé et du bien-être des animaux et de la santé des végétaux et d'autre part à l'évaluation des propriétés nutritionnelles des aliments.

En mars prochain, la lettre d'information abordera les différentes études réalisées pour développer un projet éolien. Vous souhaitez aborder une thématique en particulier ? **Contactez-nous** via l'adresse mail ci-dessous :



Hélène LORIDAN, Cheffe de projets éoliens
helene.loridan@baywa-re.fr
06 66 73 00 17

Pour en savoir plus rendez-vous sur la page internet du projet : www.baywa-re.fr/fr/eolien/projet-de-parc-eolien-du-bois-dapcher

